gef

FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

INVESTIR DANS NOTRE PLANÈTE

Lutte contre la dégradation des sols

Photo: Sura Nualpradid/Shutterstock

Photo: Wildeside/Shutterstock

LA PROBLÉMATIQUE

La terre est une ressource vitale pour l'humanité, comme l'air et l'eau. La dégradation des sols — la détérioration progressive ou la perte de capacité de production des sols pour le présent et l'avenir — est un défi mondial qui est intimement lié à des aspects essentiels de la sécurité et du bien-être de l'homme : l'alimentation, l'emploi, la santé et les moyens de subsistance. La dégradation des sols touche tout le monde, mais plus particulièrement les pauvres et les personnes vulnérables, en raison de l'insécurité alimentaire, de la hausse des prix des denrées alimentaires, du changement climatique, des risques environnementaux et de la perte de biodiversité et de services écosystémiques.

La dégradation des sols et la désertification — la forme extrême de dégradation des sols dans les zones arides — est l'un des problèmes environnementaux les plus urgents au monde. Elle se produit déjà à un rythme alarmant et s'aggravera si des mesures correctives rapides ne sont pas prises. À l'échelle mondiale, environ 25 % de la superficie totale des terres ont été dégradés. Cette situation touche 3,2 milliards de personnes, en particulier les populations rurales, les petits exploitants agricoles et les plus pauvres.

La population mondiale devrait augmenter d'environ 35 % pour atteindre 9,7 milliards d'habitants en 2050. Cela entraînera une augmentation de la demande de produits agricoles tels que les denrées alimentaires, les aliments pour animaux, les fibres et les carburants. Le changement climatique exacerbe les variations des rendements et des revenus agricoles, au risque de compromettre la résilience des agro-écosystèmes et la stabilité des systèmes de production alimentaire.

La sécheresse est l'un des principaux facteurs d'insécurité alimentaire et hydrique dans le monde. Elle compromet la production végétale et animale, ainsi que l'accès à la nourriture et à l'eau. La sécheresse peut, dans des cas extrêmes, contraindre les populations à abandonner leurs terres et à recourir à la migration comme ultime moyen de subsistance. Chaque année, 12 millions d'hectares de terres deviennent improductifs en raison de la désertification et de la sécheresse, menaçant les moyens de subsistance de plus d'un milliard de personnes dans une centaine de pays.

LA DÉMARCHE

Les approches paysagères globales sont le meilleur moyen de lutter contre la dégradation des sols, qui présente de multiples facettes dans toutes les zones agro-écologiques et climatiques. Les investissements du GEF visent à s'attaquer aux facteurs de dégradation grâce à une approche globale qui offre de multiples avantages en matière de réduction et d'inversion de la dégradation des sols, de conservation de la biodiversité, d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets. Les projets et programmes financés par le GEF mettent donc l'accent sur des approches novatrices et intégrées de la gestion durable des sols. Ces approches peuvent être transposées à plus grande échelle afin de maximiser les effets positifs pour l'environnement mondial. En même temps, elles peuvent aider à résoudre les problèmes liés à la biodiversité et au changement climatique, et à améliorer les moyens de subsistance des populations locales.

La mission du GEF, qui consiste à investir dans la production d'effets positifs pour l'environnement mondial, est directement liée à son rôle de mécanisme financier de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD). Le domaine d'intervention « dégradation des sols » du GEF offre la possibilité aux pays qui répondent aux conditions requises d'utiliser des ressources pour mettre en œuvre la Convention et son cadre stratégique 2018-2030. Ces interventions doivent porter sur les zones d'activité économique productive où les pratiques de gestion de l'agriculture et des terrains de parcours permettent de préserver les moyens de subsistance des agriculteurs et des populations pastorales pauvres.

Le GEF soutient activement la formulation et la mise en œuvre de cibles volontaires de neutralité en matière de dégradation des sols (NDS) au titre de la CNULD. Lors de la quatorzième Conférence des Parties (COP14) en 2019, les parties à la CNULD ont invité le GEF, pendant son cycle quadriennal de financement actuellement en cours (GEF-7), à maintenir son soutien aux pays dans le cadre de projets et de programmes NDS porteurs de transformation. À cette fin, elles ont invité le GEF à apporter un appui technique et financier

Photo: Hari Mahidhar/Shutterstock

pour le renforcement des capacités, l'établissement de rapports et la mise en œuvre de mesures NDS sur le terrain.

Les petites et moyennes entreprises (PME) sont des acteurs clés du secteur agricole, qui se trouvent à l'avant-garde en ce qui concerne les effets sur l'environnement et les solutions potentielles. Le GEF poursuit des stratégies avec le secteur privé pour cibler les PME qui promeuvent des systèmes innovants de production agricole et d'élevage. Le secteur privé joue un rôle croissant dans les efforts faits pour réduire la dégradation des sols et restaurer les paysages. Le guichet Instruments financiers hors aides directes ou « Financements mixtes » du GEF applique des modèles de financement novateurs qui aident à mobiliser des investissements privés pour lutter contre la dégradation de l'environnement mondial.

Les mécanismes du secteur privé, tels que le Fonds pour la neutralité en matière de dégradation des sols, jouent un rôle de plus en plus important dans la promotion de la transformation de la gestion des sols. Ce fonds investit dans des projets lucratifs de gestion durable et de restauration des sols à travers le monde ; le GEF soutient son dispositif d'assistance technique pour aider les pays à préparer leurs projets. Le GEF coopère également avec des fonds de même nature en apportant une assistance technique et en facilitant la réduction des risques pour rendre les projets bancables.

Le soutien du GEF vise à promouvoir le concept de neutralité en matière de dégradation des sols défini dans la CNULD moyennant une combinaison équilibrée d'investissements, à assurer une intégration efficace avec d'autres domaines d'intervention du GEF dans des programmes intégrés qui permettent de générer des effets positifs multiples, et à mobiliser des capitaux et des compétences privés pour financer des investissements dans la gestion durable des sols en coopération avec des mécanismes de financement innovants.

Les programmes à impact de GEF-7 sont la pièce maîtresse de la stratégie visant à réduire la dégradation des sols et la déforestation au cours de la période 2018-2022.

- Le programme à impact « Systèmes alimentaires, utilisation et restauration des sols » permet d'adopter une approche intégrée pour mettre en œuvre la gestion durable des sols et atteindre les cibles volontaires de neutralité en matière de dégradation des sols fixées par les pays.
- Le programme à impact « Gestion durable des forêts » porte sur les biomes d'importance mondiale tels que l'Amazonie et le bassin du Congo, ainsi que sur certaines écorégions arides.
- Le programme à impact « Paysages durables des zones arides » vise à enrayer la dégradation et le déboisement des zones arides grâce à la gestion durable des zones d'activité économique productive. Il aborde le lien complexe entre la dégradation des sols, le changement climatique, les moyens de subsistance et la sécurité environnementale par une gestion durable des terres arides dans les zones arides et semi-arides. Il met notamment l'accent sur les écosystèmes et les populations vulnérables à la sécheresse.

Le GEF soutient depuis longtemps l'Initiative de la Grande Muraille verte au Sahel. Les principales interventions catalytiques, telles que le Programme pour le Sahel et l'Afrique de l'Ouest à l'appui de l'Initiative de la Grande Muraille verte, remontent à GEF-5. Elles se sont poursuivies dans le cadre de divers projets et programmes approuvés au titre de GEF-6 et GEF-7.

Plus récemment, le GEF a financé un projet d'envergure moyenne pour collaborer avec les pays membres de l'initiative Grande Muraille verte et les partenaires de développement dans un cadre d'action collective à plus long terme. Cela aidera les pays à se positionner pour mettre à profit les engagements pris par les dirigeants mondiaux lors du Sommet One Planet en 2021. Ce faisant, le projet aidera les pays à accroître leurs investissements pour promouvoir la transformation des systèmes et une croissance durable et à l'épreuve du changement climatique. La refonte des cadres nationaux et l'élaboration de nouveaux cadres préparent le terrain pour que les pays puissent mettre en œuvre, suivre et évaluer les cibles de neutralité en matière de dégradation des sols. Le GEF aide également les pays à présenter des rapports au titre de la CNULD et à renforcer les capacités connexes grâce aux ressources mondiales réservées.

Portefeuille « Dégradation des sols » de juillet 2018 à décembre 2021 (3,5 ans dans le cycle GEF-7) :

- 94 % des 475 millions de dollars alloués au domaine d'intervention « dégradation des sols » pendant GEF-7 ont été programmés en décembre 2021. À la fin de GEF-7 en juin 2022, près de 100 % de l'allocation au titre de ce domaine d'intervention devrait être programmée, y compris les ressources mondiales et régionales réservées et les activités habilitantes au titre de la CNULD.
- Plus de 100 % des allocations des pays au domaine d'intervention « dégradation des sols » dans le système transparent d'allocation des ressources (STAR) ont été programmées. Certains pays ont utilisé leurs allocations avec souplesse ou en procédant à des ajustements marginaux entre les trois domaines d'intervention du STAR (biodiversité, changement climatique et dégradation des sols), ce qui porte la programmation totale à plus de 100 % (354 millions de dollars alloués au domaine d'intervention « dégradation des sols » au titre du STAR ; 364 millions de dollars programmés dans ce domaine d'intervention).
- Un montant total de 1 257 millions de dollars de ressources du GEF a été alloué à 118 projets et programmes approuvés (soit 10,6 millions de dollars en moyenne), ce qui a permis de mobiliser 9 239 millions de dollars de cofinancements avec un ratio de 1 à 7. La part des ressources investies par objectif dans le domaine d'intervention « dégradation des sols » est présentée à la figure 1.
- Chaque dollar alloué au domaine d'intervention a été associé à deux dollars alloués à des projets et programmes multisectoriels dans d'autres domaines d'intervention du GEF (475 millions de dollars/810 millions de dollars).
- Le portefeuille comprend 34 projets indépendants de lutte contre la dégradation des sols (98 millions de dollars de ressources du GEF) et 84 projets et programmes multisectoriels (1 159 millions de dollars de ressources du GEF).
- Programmes à impact de GEF-7 : 410 millions de dollars, soit environ un tiers des ressources totales, sont prévus pour les programmes Systèmes alimentaires, Utilisation et restauration des sols, Villes durables et Gestion durable des forêts.
- Sur un total de 118 projets et programmes, 97 projets nationaux sont mis en œuvre dans 77 pays répartis sur les cinq régions visées par les annexes de la CNULD : Afrique, Asie, Amérique latine et Caraïbes, Europe centrale et orientale, et Méditerranée du Nord. En tout, 21 projets et programmes portent sur des problèmes mondiaux ou régionaux. La figure 2 indique le montant des financements par région.
- Activités habilitantes : 122[1] pays ont approuvé une demande de soutien aux activités habilitantes menées au titre de la CNULD (établissement de rapports, formulation de stratégies et de plans nationaux, et renforcement des capacités connexes). Pour la première fois depuis que le GEF finance ces activités, tous les pays d'Afrique subsaharienne y participent.

Figure 1:
Programmation des ressources allouées au domaine d'intervention « dégradation des sols » par objectif, décembre 2021

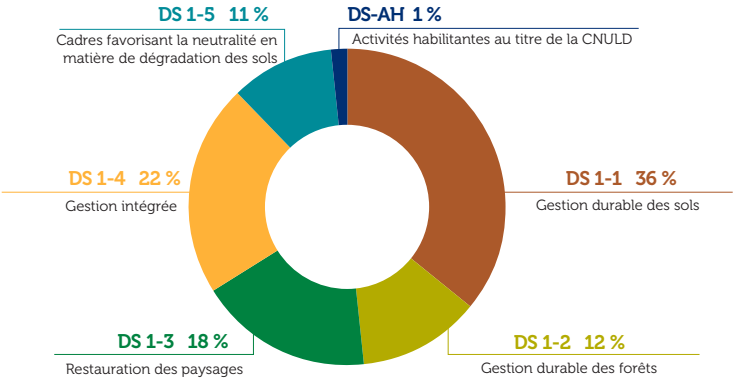

Note : la programmation est en cours jusqu'en juin 2022

Figure 2:
Montant des financements pendant GEF-7 (annexe de la CNULD)

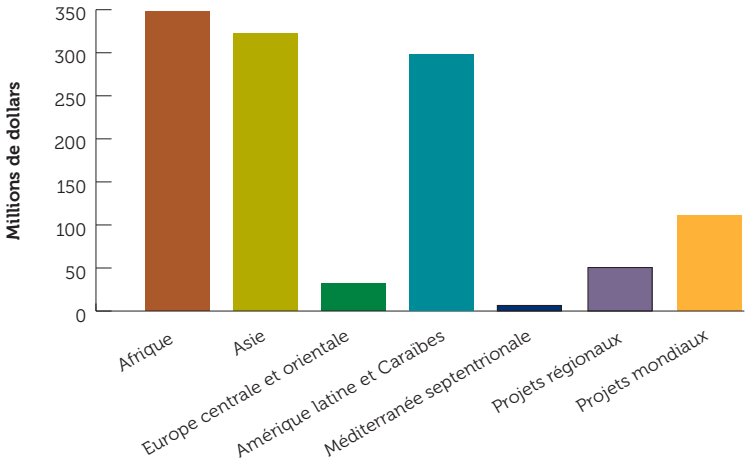

*Les montants sont basés sur la demande des pays et les ressources qui leur sont allouées par le GEF. Le tableau ne comprend que les pays parties à la CNULD qui peuvent prétendre à des aides financières du GEF.

1 122 pays au 22 mars 2022.

Autres guichets de financement du GEF contribuant aux objectifs de lutte contre la dégradation des sols

- Outre les projets indépendants et les projets multisectoriels, cinq projets d'un montant de 57 millions de dollars ont été financés par le guichet Financements mixtes du GEF (Instruments financiers hors aides directes), pour un montant moyen de 11,4 millions de dollars, et dix projets à plusieurs financements internes ont été financés au titre du Fonds pour les pays les moins avancés (PMA), pour un montant de 69 millions de dollars (projets axés sur l'adaptation au changement climatique, pour un montant moyen de 6,9 millions de dollars).
- Le programme de microfinancements du GEF permet aux organisations communautaires et de la société civile, notamment les femmes, les populations autochtones, les jeunes et les personnes handicapées, de concevoir et mener des actions qui répondent aux problèmes environnementaux mondiaux. Les activités de gestion durable des sols constituent un élément important du programme. Le GEF a approuvé un financement de base de 128 millions de dollars pendant GEF-7 au titre du programme. En outre, de nombreux pays ont fourni des ressources au titre du STAR, dont 18 millions de dollars dans le domaine d'intervention « dégradation des sols » pour soutenir la gestion durable des écosystèmes agricoles et des zones d'activité économique productive où la détérioration des services et des biens écosystémiques compromet les moyens de subsistance des populations locales.

Innovation et technologies

- L'innovation et les technologies nouvelles sont encouragées dans le cadre de sept projets mondiaux et régionaux visant à appuyer : i) le Système d'examen des résultats et d'évaluation de la mise en œuvre de la CNULD (PRAIS4), qui a fait l'objet d'une mise à niveau majeure pour améliorer l'accès aux données des rapports des pays parties ; ii) la plateforme Trends.Earth pour aider les pays à analyser les données nécessaires pour établir leurs rapports conformément à la Convention ; iii) le Programme mondial d'appui (phase III) pour faciliter l'établissement des rapports sur la base d'indicateurs convenus et permettre aux parties de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs visés.

Suivi du portefeuille

- Le rapport de suivi annuel (2021) indique qu'en dépit des difficultés de mise en œuvre liées à la pandémie de COVID-19, les projets et programmes financés par le GEF continuent de réaliser leur objectif, à savoir produire des effets positifs sur l'environnement mondial. Parmi les projets de lutte contre la dégradation des sols, 83 % ont été jugés au moins passables ou très satisfaisants en ce qui concerne l'évolution de leur exécution.
- Effets positifs pour l'environnement mondial : i) superficie restaurée : 8,0 millions d'hectares ; ii) superficie des paysages faisant l'objet de pratiques améliorées dans les secteurs de production (gestion durable des sols) : 81,6 millions d'hectares ; iii) Carbone : 875 millions de tonnes d'équivalent CO2 séquestrées ou émissions évitées dans les secteurs de l'agriculture, de la foresterie et autres affectations des terres ; iv) Bénéficiaires des projets : 74,2 millions de personnes, dont 36,1 millions de femmes et 38,1 millions d'hommes.

Enseignements tirés en ce qui concerne les questions nouvelles

- Atténuation de la sécheresse : les aspects pertinents des plans nationaux de lutte contre la sécheresse peuvent être soutenus en les intégrant dans la planification de l'utilisation des sols et en assurant une gestion intelligente des sols en cas de sécheresse. Ils devraient être coordonnés avec les autres initiatives des bailleurs de fonds qui financent des mesures d'adaptation au changement climatique, notamment le Fonds pour les PMA.
- Secteur privé : la collaboration avec le secteur privé permet de mobiliser des ressources et des compétences spécialisées pour transformer les systèmes économiques clés dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture, des villes, des transports et de la production de matériaux, grâce à des approches intégrées permettant de produire de nombreux effets positifs pour l'environnement mondial.
- Genre : le fait d'améliorer le sort des femmes par l'accès aux ressources, aux services et aux opportunités, et de les doter des moyens de prendre des décisions et d'être mieux représentées dans les instances décisionnelles, améliore l'efficacité et la viabilité des investissements dans le domaine d'intervention « dégradation des sols ».

Photo: Rich Carey/Shutterstock

Les négociations relatives à la huitième reconstitution des ressources du GEF sont en cours et l'on s'attend à une allocation substantielle pour le domaine d'intervention « dégradation des sols », dont la programmation doit commencer en juillet 2022. Pour GEF-8, la stratégie dans ce domaine est alignée sur la vision du GEF, à savoir assurer la santé et la résilience des écosystèmes en s'attaquant aux menaces et aux défis dans les agro-écosystèmes et les zones d'activité économique productive. Elle s'inscrit dans le droit fil du cadre stratégique 2018-2030 de la CNULD avec sa vision « d'un avenir qui évite, minimise et inverse la désertification/dégradation des terres et atténue les effets de la sécheresse dans les zones touchées à tous les niveaux et s'efforce de parvenir à un monde neutre en matière de dégradation des terres, conformément à l'Agenda 2030 pour le développement durable, dans le cadre de la Convention ».

La stratégie pour le domaine d'intervention « dégradation des sols » contribuera à l'objectif d'éviter, de réduire et d'inverser la dégradation des terres et la désertification et d'atténuer les effets de la sécheresse avec quatre objectifs :

1. **Éviter et réduire la dégradation des sols grâce à une gestion durable des sols** : cet objectif encourage l'application plus large et la transposition à plus grande échelle de diverses activités de gestion durable des sols qui améliorent la productivité et maintiennent ou améliorent les flux des services fournis par les agro-écosystèmes qui sous-tendent la production alimentaire et les moyens de subsistance.
2. **Inverser la dégradation des sols grâce à la restauration des paysages : cet objectif aidera les pays à** : i) rétablir les services fournis par les agro-écosystèmes et éviter la perte d'arbres et du couvert végétal ; ii) restaurer les forêts, et éviter la perte et la dégradation des forêts, notamment grâce à leur gestion durable.
3. **S'attaquer aux problèmes de désertification, de dégradation des sols et de sécheresse, en particulier dans les zones arides** : cet objectif aidera les pays situés dans les zones arides à renforcer leur résilience pour atténuer les effets de la sécheresse et prévenir les effets aggravants de la dégradation des terres, dans le cadre des missions du GEF, moyennant : i) une planification globale de l'utilisation des terres qui prend en compte les risques de sécheresse ; ii) une gestion des terres tenant compte de la sécheresse, notamment dans les terres cultivées, les terrains de parcours, les paysages forestiers des zones arides et les terres soumises à un régime d'affectation mixte.
4. **Créer un cadre stratégique et institutionnel plus favorable à la neutralité en matière de dégradation des sols** : dans le cadre de cet objectif, le GEF aidera les pays à : i) améliorer la cohérence des politiques et les systèmes de financement ; ii) poursuivre le développement du cadre institutionnel et réglementaire, et renforcer les capacités ; iii) soutenir les activités habilitantes liées à la CNULD qui aident les pays à remplir leurs obligations en matière de planification et d'information.

Programmes intégrés de GEF-8 :

Grâce à son approche intégrée de la gestion des ressources naturelles, le domaine d'intervention « dégradation des sols » permet de produire de multiples effets positifs pour l'environnement mondial, tels que la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, ainsi que la protection et l'utilisation durable des eaux internationales. À cet égard, la programmation conjointe avec d'autres domaines d'intervention du GEF sera activement poursuivie, notamment dans le cadre de programmes intégrés.

Pendant GEF-8, le GEF continuera à travailler sur les systèmes alimentaires et les biomes forestiers dans le cadre de programmes intégrés. En outre, d'autres programmes sont proposés, notamment le programme Îles bleues et vertes (qui portera sur la gestion durable des sols dans les petits États insulaires en développement) et l'Accélérateur Net-Zéro Nature-Positive (qui privilégiera les solutions fondées sur la nature). Le programme intégré de restauration des écosystèmes, par exemple, produira de multiples effets positifs pour l'environnement, créera des emplois et garantira les moyens de subsistance grâce à la restauration des écosystèmes dégradés à l'échelle mondiale. Ce programme contribuera de manière significative à la neutralité en matière de dégradation des sols et viendra compléter les efforts de restauration dans ce domaine, à une plus grande échelle et avec une portée plus large sur les effets positifs. Il rassemblera les pays dans des clusters régionaux qui pourront ainsi intensifier leurs efforts dans le cadre de projets en accédant à des plateformes, des produits du savoir et des pratiques optimales. De cette façon, il contribuera à une approche cohérente dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes.

Photo: Riccardo Mayer/Shutterstock

Le Fonds pour l'environnement mondial a été créé à la veille du Sommet de la Terre de Rio afin d'aider à résoudre les problèmes environnementaux les plus pressants de notre planète. Depuis lors, il a fourni plus de **21,7 milliards** de dollars d'aides financières et mobilisé **119 milliards** de dollars de cofinancements en appui à plus de **5 000 projets** et programmes. Le GEF est le plus grand fonds fiduciaire multilatéral, avec pour mission de permettre aux pays en développement d'investir dans la nature. Il soutient la mise en œuvre des principales conventions internationales sur l'environnement, notamment sur la biodiversité, le changement climatique, les produits chimiques et la désertification. Il rassemble 184 gouvernements ainsi que des organisations de la société civile, des organisations internationales et des partenaires du secteur privé. Grâce à son Programme de microfinancements, le GEF a apporté son soutien à plus de 26 000 initiatives communautaires et de la société civile dans 135 pays.

gef

FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

INVESTIR DANS NOTRE PLANÈTE

978-1-948690-69-0
MAI 2022

www.thegef.org